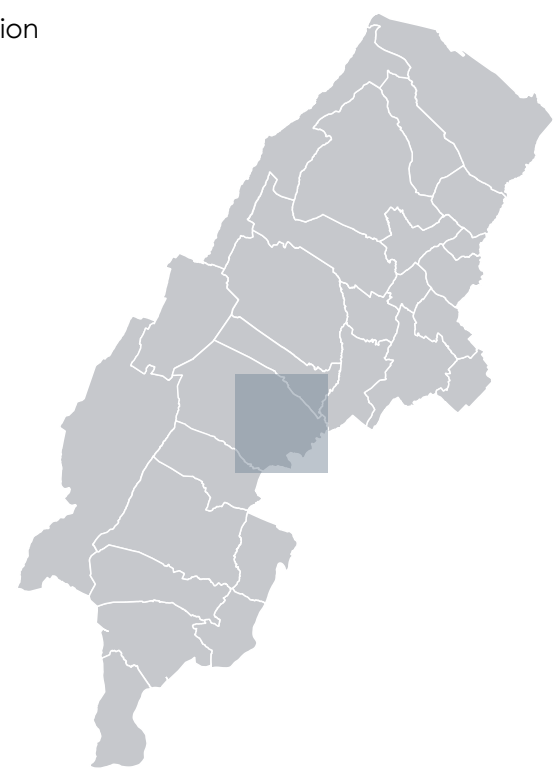


Secteur de THOIRY zoom

Règlement graphique - Modification n°5

Vu pour rester annexé à la délibération
du 27 Mars 2024



Document de travail	Arrêtés de prescription	Enquête publique	Approbation
-	25 août 2022 24 octobre 2022 12 avril 2023	30 octobre 2023 au 29 novembre 2023	27 mars 2024

Éléments modificatifs :

- Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021
- Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023
- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023

Zonage

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de confort
- Ni : Zone naturelle de loisir
- Nn : Zone naturelle protégée
- Np : Zone naturelle protégée
- IAUA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- IAUC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- IAUC : Zone à urbaniser de centralité
- IAUE : Zone à urbaniser d'équipement
- IAUG1 : Zone à l'AU Ferrey-Gervin Innovation
- IAUG : Zone à urbaniser générale dense
- IAUT : Zone à urbaniser touristique
- IAE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UA4 : Zone urbaine d'activités artisanales
- UA1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA6 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA6 : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UA1g : Zone urbaine d'activité Ferrey-Gervin Innovation
- UAml : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAml2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAml3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAml : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UC4 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC1 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCD : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Projet Action Coeur de Ville
- UC1d : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Oud
- UC1d : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- UE : Zone d'équipement
- UG1 : Zone urbaine générale selon les grands axes
- UG2 : Zone urbaine générale selon les grands axes
- UG1 : Zone urbaine générale dense
- UG2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires

- ● Espaces Boisés classés
- ◆ ◆ Halc
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Regles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé
- 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé
- 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 §7)
- 07 - Bâlement du paysage
- 07 - Paysage
- 07 - Bâtiment remarquable
- 07 - Pelouse sèche
- 15 - Zone non oedificandi (I51-19)
- 16 - STECAL
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 16 - Périmètre d'extension des habitations
- 17 - Secteur de mixité sociale
- 18 - OAP
- 18 - OAP patrimoine
- 31 - Zone humide
- 99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrales (2021)
-  Bâtiments 2021
-  Surfaces en eau

